

CAPD 9 décembre 2014

Présents : Mme Remer (DASEN), M Didier (Secrétaire Général), M Merle et Mme Roques (DPE), Mmes Dumont et Sancier-Charbonnier, M Faure (IEN), M Burnouf, Mmes Marsan et Van Theemst (SNUipp-FSU), M Perrier M Banyik (SE-UNSA)

INFORMATIONS DIVERSES :

Présidence des conseils d'école regroupés pour les RPI

L'IA procède à la désignation des présidents des conseils d'école pour les RPI qui en ont fait la demande.

PROMOTIONS

Le SNUipp-FSU exprime ses revendications sur l'avancement :

- Avancement le plus rapide pour tous,
- Classe unique (suppression de la hors classe),
- Accès pour tous à l'indice terminal de la hors-classe actuelle (indice 783).

Avancement

Rappel concernant le barème de promotion :

Pour les instituteurs : AGS (x 1,5) au 31/12/13 et note au 31/08/14.

Pour les PE : AGS (x 1.5) au 31/08/13 et note arrêtée au 31/08/14.

La note est réévaluée de $\frac{1}{4}$ de point par an dès lors que la dernière inspection date de plus de 3 ans. En cas d'égalité, l'âge puis la note puis l'AGS sont pris en compte.

Exemple de calcul de l'AGS : 12 ans 3 mois 10 jours = $12 + 3/12 + 10/365 = 12 + 0,25 + 0,027 = 12,277$

TABLEAU RECAPITULATIF AVEC BAREMES DES DERNIERS PROMUS

| ECHELON | Nb promus grand choix | Barème ² dernier promu grand choix | Nb promus choix | Barème ² dernier promu choix | Nb promus ancienneté | Barème ² dernier promu ancienneté | Total promus |
|---------|-----------------------|---|-----------------|---|----------------------|--|--------------|
| 4 | | | | | 10 | 12.479 | 10 |
| 5 | 3 | 17 | | | 5 | 13.5 | 8 |
| 6 | 8 | 22.5 | 13 | 22 | 5 | 22.229 | 26 |
| 7 | 4 | 28.225 | 16 | 28.250 | 9 | 25.250 | 29 |
| 8 | 12 | 33.471 | 24 | 34.250 | 12 | 30.750 | 48 |
| 9 | 11 | 39.500 | 14 | 42 | 8 | 41.750 | 33 |
| 10 | 12 | 56.888 | 20 | 48.729 | 7 | 47.376 | 39 |
| 11 | 6 | 69.413 | 10 | 64.879 | 3 | 64.559 | 19 |

¹ Avancement automatique

² Barème promotion = (1,5 x AGS) + note

³ Directeurs d'écoles application et d'établissements spécialisés qui avancent systématiquement au rythme le plus rapide.

1 collègue institutrice est promue au mi-choix au 11^{ème} échelon avec le barème de 51.834.

Nous avons posté aujourd'hui un courrier individuel à nos collègues syndiqués concernés pour les informer de leur promotion.

Interventions du (seul) SNUipp-FSU

- **Le SNUipp-FSU rappelle qu'on trouve encore des collègues en situation de dépassement de note.**

L'Inspectrice d'Académie rappelle qu'aujourd'hui le dépassement de note n'existe plus dans notre département. Les personnels dont la note dépasse le plafond arrivent d'un autre département ou ont été notés antérieurement.

- **Le SNUipp-FSU rappelle que cette situation n'aurait pas lieu d'être si la note n'était pas prise en compte dans les promotions.**

Le SNUipp propose de donner priorité aux inspections des collègues de la classe normale par rapport à ceux de la hors classe, pour qui la note n'a pas d'incidence sur l'avancement.

L'Inspectrice d'Académie n'accède pas à cette demande, et rappelle que l'inspection est aussi un accompagnement de l'acte pédagogique et de ses évolutions. Les enseignants à la HC ont aussi le droit de bénéficier des inspections pour leur aspect formatif.

- **Le SNUipp fait remarquer que l'administration n'a pas répondu à sa demande d'être informé du nombre de personnel en retard d'inspection.**

L'IA reconnaît qu'il existe quelques retards d'inspection dans le Cantal que les IEN s'efforcent de combler.

Ils y arrivent plus ou moins selon le passif, la taille de la circonscription et leurs missions autres qui sont départementales (ASH, formation, maternelle, numérique...).

Concernant ces retards d'inspection l'administration nous fournit oralement des statistiques, sans nous présenter de document de travail :

Les retards datant d'avant 2008 sont quasiment résorbés. Le travail se poursuit pour les inspections datant de 2009. 25 % des collègues n'ont pas de note (collègues en début de carrière) ou sont redevenus « inspectables » et dont le retard d'inspection est de moins d'un an. 25 % sont en retard d'inspection d'au moins 1 an.

L'inspectrice d'académie fait remarquer que la situation n'est pas alarmante.

Au total, c'est presque la moitié des collègues qui n'auront pas un barème à jour aux promotions 2015 s'ils ne sont pas inspectés. En ces temps de diète salariale, la profession est en droit d'attendre une autre considération.

Vos représentants SNUipp-FSU : Emeric Burnouf, Sophie Marsan, Claire Van Theemst